

Quand et à qui parler du dopage et des conduites dopantes ?

Professeur Philippe-Jean PARQUET
Professeur de psychiatrie et d'addictologie

En préambule, je vous remercie de m'avoir accueilli et de m'avoir invité à participer à ce colloque.

L'exposé qui suit porte sur les moyens de réduire les pratiques dopantes dans le milieu sportif et dans la société en général. La réduction des pratiques dopantes répond en effet à une impérieuse nécessité. Mon propos sera centré, tout d'abord, sur l'idée qu'il est possible de lutter contre le phénomène du dopage en agissant soit sur le phénomène lui-même, soit sur ses déterminants. Ces deux types de politiques, ces deux types d'actions, répondent à des objectifs multiples. A mon sens, l'un des facteurs de réussite de ces politiques réside dans la prise de conscience que ces actions ne sont pas menées pour notre propre jouissance, mais bien pour les personnes ciblées par la politique à mettre en place.

J'insisterai, en outre, sur une méthode de prévention qui est centrée sur la recherche des représentations, des attitudes de la population, de ses conduites et de ses comportements par rapport au dopage, comme on le nomme dans notre société d'une façon triviale. En l'absence d'une connaissance précise de ces représentations, il me paraît difficile d'agir en professionnels. Dans ce cas, nos déclarations *ubi et orbi* resteraient parfaitement inaudibles et nous exposerions à ce que nos messages puissent ne pas être entendus ou puissent être déformés. L'analyse des représentations, des comportements et des attitudes vis-à-vis du dopage montre tout d'abord une extraordinaire hétérogénéité en ce domaine. De plus lorsque l'on évoque les conduites dopantes, l'on se trouve face des publics très hétérogènes. Or s'adresser à un auditoire hétérogène est totalement inefficace, à moins que l'on ait pris soin de fixer un premier objectif de prévention, c'est-à-dire aider les personnes à mieux prendre conscience de leurs représentations, de leurs attitudes et de leurs conduites. Dans une démarche de prévention, il est essentiel de permettre aux personnes concernées directement ou indirectement par le dopage, de prendre conscience et d'évaluer leurs propres représentations.

Il existe plusieurs conceptions des représentations et des comportements. La première d'entre elles est relativement récente et est fondée sur la santé publique. Depuis la création de l'Organisation Mondiale de la Santé, émanation de l'ONU, la santé fait l'objet d'une stratégie à part entière. Ainsi, la santé a dépassé le stade du concept, pour s'ériger en valeur. Par exemple, le vote de la loi Buffet a reposé sur l'acceptation unanime de la santé en tant que valeur à part entière. Aujourd'hui, la majeure partie des politiques sociales ou sanitaires repose sur la valeur « santé ». Une pratique dopante ne peut donc être appréhendée, voire éradiquée, que dans la mesure où tous partagent la santé comme une valeur en soi. Aussi le vote d'une loi dont l'objectif est d'améliorer la santé des sportifs est-il, de façon implicite, un moyen de promouvoir la santé.

La deuxième conception des représentations et des comportements est centrée sur des valeurs traditionnelles et anciennes, c'est-à-dire des valeurs qui s'inscrivent dans une dimension humaniste. C'est en se basant sur ces valeurs qu'un certain nombre de pratiques sont déclarées non conformes. Les conduites dopantes sont alors considérées comme une faute. La mise en scène de la lutte contre les pratiques dopantes peut alors être réalisée également par un cadre réglementaire ou législatif. Dans ce cadre, la faute, l'opprobre et le discrédit constituent le soubassement des politiques de prévention et d'éradication des conduites dopantes. Leurs efficacités reposent alors sur l'appartenance et le partage des valeurs sous-jacentes par les destinataires de la prévention auxquels l'on s'adresse. Si ces valeurs ne sont pas partagées, la modification des comportements de dopage sera plus délicate ou inefficace.

La troisième approche est d'inspiration anglo-saxonne : les contrats ou les licences sportives professionnelles comportent des clauses spécifiques, dont le non-respect entraîne une rupture du contrat qui lie les partenaires ayant librement consenti aux termes du contrat et une réparation des dommages liés à la rupture du contrat devient légitime, ainsi que des sanctions. De plus, cette conception contractuelle présente une grande spécificité : en effet, les deux parties au contrat ne sont tenues d'organiser leur comportement et leur communication vis-à-vis du public que dans les limites dudit contrat. Or un cas de dopage qui n'aurait pas été prévu au contrat n'a aucune existence, ce qui constitue un effet pervers.

Ces trois conceptions des représentations, d'attitudes, de conduites et des comportements posent de réelles difficultés : la mise en œuvre d'une politique antidopage dépend peu ou prou du public auquel cette politique s'adresse. Le message que nous délivrons est conjoncturel, situationnel. En France, la principale difficulté tient à la coexistence de ces trois conceptions. Par exemple, mon propre discours, qui trouvera un écho très favorable dans l'enceinte de la Maison du Sport, sera perçu différemment par le grand public. Or la communication sur le dopage ne doit pas être contingentée à une partie de la population, même s'il est nécessaire de s'adresser à des publics spécifiques. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une culture commune, une culture partagée sur un certain nombre de concepts, qui pourraient être déclinés ensuite en fonction des contextes et des publics. Cette culture commune nous permettrait de remédier à l'écueil des approches trop hétérogènes, car elle permettrait à l'ensemble des sportifs de bénéficier d'une approche générale des conduites dopantes.

Lorsque par exemple la Bourse de Shanghai perd 8% en une seule séance, les *traders* qui opèrent sur les marchés des changes doivent rester présents continuellement devant leurs consoles car ils sont les seuls à connaître les variations à prévoir. De telles situations peuvent mener les *traders* à adopter des conduites dopantes. Bien qu'elles échappent au cadre contractuel, de telles conduites répondent à la nécessité de maintenir sa performance et d'accomplir sa tâche avec excellence. Les pratiques de dopage sont, à l'instar de certains sportifs, un moyen d'être à la hauteur des exigences. Ces conduites sont également constatées chez certains cadres d'entreprises, qui sont soumis à une pression permanente. On perçoit bien que ces conduites dopantes retrouvées dans l'ensemble de la population sont de même nature que le dopage sportif mais vont bien au-delà. Ainsi, il convient de mener une politique coordonnée en ce qui concerne les pratiques dopantes en général et le dopage sportif qui en représente un cas particulier. Disons aussi clairement qu'il convient aussi de conduire à la fois des actions qui concernent les phénomènes pratiques dopantes et le dopage sportif et d'agir sur les déterminants des pratiques dopantes, au-delà des actions préventives menées isolément auprès des pratiquants sportifs.

Par ailleurs, la position contractuelle présente le risque de réduire le dopage à une simple liste de produits interdits. Or le dopage ne se résume pas aux produits. Il implique une personne, un groupe, une institution. La prévention des conduites dopantes tient donc autant à une approche sur la personne qu'à une approche sur les produits. *A contrario*, une information limitée aux produits serait inefficace. En outre, les conduites dopantes ne sont pas uniquement le fruit des personnes et des produits, elles sont également le fait des institutions, c'est-à-dire de l'environnement. Par conséquence, il est nécessaire de mener une réflexion et des actions conjointes tant sur les produits, que sur les déterminants liés à la personne et liés à l'institution. A mes yeux, une intervention efficace contre le dopage évitera l'écueil de la stigmatisation du produit et de la personne qui le consomme.

Je propose non seulement de construire des actions, qui seront portées par des personnalités compétentes, mais aussi de dessiner une politique qui repose sur des objectifs principaux, déclinés eux-mêmes en programmes spécifiques. Cependant, ces grands objectifs doivent être des objectifs à « l'amble ». Le travail sur la réglementation, les contrats, l'aide aux personnes, le travail sur les institutions et la lutte contre l'offre et les trafics doivent être menés à « l'amble ».

Enfin, qu'en est-il de la réflexion à mener sur notre propre action ? En France, la prévention est largement déficitaire. Il en est de même de la formation des préventologues. Nous constatons souvent que les actions de prévention sont menées dans une grande cacophonie. La mise en œuvre d'une action contre le dopage conduit, par exemple, à faire passer le taux des conduites dopantes de 25% à 22% en un an. Or fixer des objectifs quantitatifs relève de l'incantation. C'est ici la disparition du phénomène qui est recherchée ou, à tout le moins, sa résorption. De même, lorsque l'OMS entend réduire la consommation d'alcool de 20% chez les personnes de 15 à 75 ans avant 2010, l'action porte uniquement sur le phénomène en tant que tel et elle ne concerne pas ses déterminants. Or à mon sens, l'action sur les déterminants représente une excellente alternative. J'ai pu lire un article de presse dans lequel un sportif de très haut niveau, contrôlé positif, « avouait » avoir consommé des produits dopants et confiait vouloir « se repentir ». Or une telle terminologie relève de la stigmatisation et du jugement moral. Se repentir ne renvoie-t-il pas à l'image des criminels de guerre qui confessent leur crime à la société ? A mes yeux, une politique reposant sur les déterminants de la morale et de l'éthique serait menée avec une incommensurable bêtise. En revanche, il serait préférable de s'interroger sur les déterminants qui aideraient un sportif à aligner des performances régulières tout au long de sa carrière. Le fait de travailler sur les déterminants peut donc être très efficaces, bien qu'ils soient relativement éloignés du phénomène en tant que tel.

Aujourd'hui, je plaide en faveur du lancement d'actions communes portant à la fois sur la réduction et la disparition du phénomène, mais aussi sur l'ensemble des déterminants. Cela implique que nous recherchions ensemble une culture commune et que nous fixions des objectifs déterminés auquel chacun, dans sa spécialité, contribuerait. En définitive, nous menons la lutte contre les pratiques dopantes et le dopage sportif au profit des acteurs du monde sportif, c'est-à-dire ceux qui ont une pratique sportive. En d'autres termes, ces actions s'adressent aux destinataires en fonction de leurs besoins et de leurs attentes, et non en fonction de nos objectifs. Cet effort requiert de notre part un véritable professionnalisme. De plus, la réussite de ces actions passe par une concertation fondée sur un travail en réseau. Cela signifie que nous devons connaître les compétences de l'autre. Dans certains espaces territoriaux, les acteurs qui travaillent en partenariat sont susceptibles de

bâtir des politiques très efficaces. Si de telles pratiques émergent au niveau local, elles restent plus discrètes au niveau national.

Questions de la salle

Eric PAREIN, médecin, FF des Sociétés d’Aviron

Je félicite le Professeur PARQUET pour cet exposé brillant. Il me semble que le dopage sportif résulte de pratiques ancrées dans la culture. A mon sens, il sera impossible de lutter contre les conduites dopantes, dictées par la recherche de la performance et les impératifs financiers, sans une action d’ampleur inédite, au niveau politique et mondial. Quelles sont donc les possibilités d’action en ce domaine ?

Philippe-Jean PARQUET

Un proverbe ancien nous enseigne qu’il n’est pas nécessaire de réussir pour entreprendre... Le rôle organisateur et inaugurateur de la parole me paraît primordial. Notamment, le discours prononcé par Marie-Georges Buffet dans le cadre du lancement de la campagne de lutte contre le dopage du Comité International Olympique n’avait-il pas frappé les esprits ? La manière de poser un problème ne permet pas de résoudre celui-ci immédiatement mais *a minima*, elle permet de rendre les actions compréhensibles. Auparavant, la lutte contre le dopage se réduisait à une partie de chasse, dominée par l’anecdotique. Assimilé à un fait isolé, le dopage ne pouvait donc être éradiqué que de façon chirurgicale ; une réflexion globale sur le dopage n’était nullement nécessaire. Le discours est ensuite passé au registre de l’éradication nécessaire.

Selon moi, il convient de s’interroger sur les moyens de la mobilisation, dont certaines fédérations ont donné l’exemple. Les actions menées par ces fédérations reposent sur des modalités emblématiques, des propositions provocantes et des incitations à répliquer. A mon sens, une action exemplaire est une action conceptuellement solide – en faisant intervenir des acteurs professionnels impliqués – et fondée sur des objectifs clairement perçus tant par les destinataires de ces actions que par l’ensemble de la population. Par exemple, la mise en place des antennes médicales de lutte contre le dopage, dont nous n’ignorons pas les nombreuses difficultés qu’elles rencontrent, a montré qu’à côté du corpus législatif et réglementaire sur les pratiques dopantes et a attiré l’attention sur la santé et le bien-être des personnes (physique, psychologique et social). J’y vois un message fort, incitatif et organisateur. La possibilité de dire à un sportif en difficulté qu’il peut utiliser un système ressources est très importante, car elle permet de véhiculer l’idée que le sportif peut solliciter une aide auprès de personnes compétentes. La capacité à demander de l’aide est un facteur essentiel. Il nous faut développer une véritable culture de la prévention.

Un participant

J’ai le sentiment que la professionnalisation du sport a pu favoriser les pratiques dopantes, le sport étant devenu dans certains cas la source principale de revenus. Les amateurs n’ont-ils pas perdu de vue la notion du sport pour le bien-être ? Dès lors que le sport devient un métier et la source essentielle des revenus, comment éviter le dopage sportif ?

Philippe-Jean PARQUET

Certains scientifiques et chefs d'entreprise, qu'ils soient hommes ou femmes, ont eu recours dans leur travail et leur vie quotidienne à des pratiques dopantes. Leur cas pose ainsi la question des choix à faire, en dépit des « sirènes » de la performance, et renvoie à la nécessité évoquée dans la charte d'Ottawa pour le développement de l'éducation pour la santé. Il s'agit de développer une éducation bio-psycho-sociale afin de faire des choix éclairés par rapport à sa santé somatique, sa santé psychologique et sa santé sociale. En effet, les personnes auxquelles vous faites référence connaissent des difficultés de santé sociale. Pour autant, leur problématique rejoint aussi celle d'autres catégories de la population. Les actions menées auprès de la population en général ont donc un réel retentissement.

Christian LOPES

Je salue la clarté et la concision de votre exposé mais je reste convaincu que le modèle dominant de la réussite, particulièrement prégnant dans les jeunes générations, constitue le cœur du problème. Qu'est ce que réussir sa vie ? Mes deux enfants mènent une vie radicalement différente. En dépit de tous les efforts que nous pouvons faire, la réussite reste primordiale chez les individus.

Philippe-Jean PARQUET

Il convient en effet de tenir compte des évolutions profondes de la société, et de considérer l'ensemble des besoins et des attentes de l'ensemble de la population. Il me paraît nécessaire d'opposer des alternatives face au modèle prédominant. En France, le mouvement des hippies s'est traduit par de nombreux départs vers le Larzac ou la Dordogne : si ce phénomène peut motiver quelques personnes, il n'est pas toujours intéressant pour la majorité des populations... Il convient donc de construire des alternatives réalistes et de tracer des voies différentes. Par exemple, la mode impose aux adolescents de porter des jeans déchirés... Pour le grand public, tout le problème est de comprendre comment un modèle dominant se construit. Le modèle de la performance n'est pas nouveau : auparavant, l'on recherchait l'excellence, puis la performance s'est érigée en principe de vie ; elle est aujourd'hui recherchée pour elle-même. Acceptée dans son sens de spectacle, la performance inclut l'acteur, les institutions et le public. Travailler sur le thème de la performance et du dopage sportif implique de s'adresser à l'ensemble de la Cité. Le sport n'est-ils pas surtout le fait du grand public ?

Un participant

N'y a-t-il pas une contradiction majeure dans le fait que la prévention relève principalement l'institution sportive, alors même que celle-ci érige la réussite et la performance en modèle ? Notamment, la Golden League, qui est portée par la Fédération internationale d'athlétisme, voit dans l'invincibilité au long de la saison sportive le critère parfait de la réussite. Comment résoudre une telle contradiction ?

Philippe-Jean PARQUET

Ces logiques sont effectivement contradictoires et aux yeux du destinataire, le message peut paraître brouillé. Toute la difficulté réside dans la recherche de l'équilibre entre le désir de performance et l'absence de recours au dopage. La logique contradictoire se trouve dans tout ce qui modifie les conduites et les comportements. Devons-nous pour autant traduire ces logiques contradictoires dans les institutions, en confrontant les ayatollahs de la performance et les ayatollahs de la prévention ? Quoi qu'il en soit, si des messages opposés proviennent de deux institutions différentes, la synthèse revient toujours au destinataire. La politique française a réussi à montrer qu'une institution pouvait être à la fois une institution qui cultive l'esprit de compétition tout en identifiant les pratiques dopantes. S'inscrire dans une démarche de prévention et d'identification des déterminants permet de remédier au caractère éclaté de l'action, en proposant une idée de synthèse au destinataire.

Frédéric NORDMANN

Valoriser l'échec constitue-t-il une politique de prévention ?

Philippe-Jean PARQUET

Naturellement, tel n'est pas le cas. Il me semble que la jouissance de la réussite et l'image extraordinaire qu'elle renvoie sont un déterminant essentiel de la confiance d'un individu. Une politique de santé, sociale et citoyenne doit pouvoir reposer sur la confiance et l'estime de soi. Une démarche d'aide consiste davantage à mettre en lumière les aspects positifs d'une vie ou d'un parcours qu'à éluder ses aspects négatifs.

Pierre MOURET, médecin du CROS de Champagne-Ardenne

Je salue l'effort de l'Etat et des collectivités dans la prévention des conduites addictives dans les lycées et les collèges. Face au culte de la performance, considérez-vous que le dopage est une conduite addictive ? Doit-il être traité comme tel ?

Philippe-Jean PARQUET

Je vous le confirme. Parmi les conduites addictives, certaines d'entre elles proviennent des propriétés pharmacologiques des produits, tandis que d'autres ont des causes différentes, comme la boulimie ou l'addiction aux jeux vidéo – il s'agit des conduites addictives sans drogue. La conduite addictive générique des cadres et des sportifs se distingue du dopage pharmacologique des athlètes, dont l'approche est réglementaire et, à mon sens, éthique. Dans le cas des athlètes, j'ai pu constater que l'activité sportive entraînait une dépendance au mouvement et à la notoriété, pouvant se traduire ensuite dans d'autres formes plus traditionnelles d'addiction. Le dopage sportif s'insère donc, à la manière des poupées russes, dans l'ensemble plus vaste des conduites addictives.